

LFI choisit le déshonneur

Le signal délétère d'une amnistie politique de la violence masculine

La décision des député.e.s de la France Insoumise de réintégrer aujourd'hui un député auteur de violences conjugales consacre le principe de l'**amnistie politique de la violence masculine envers les femmes**, à des années lumières des attentes exprimées par le mouvement #MeToo.

Cette réintégration abîme profondément la nécessaire crédibilité des responsables politiques face au fléau des violences faites aux femmes : **pendant ce temps, inlassablement, impitoyablement, la culture du viol et de la violence domestique continue d'égrener ses victimes**. Depuis le 1^{er} janvier 2023, 36 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou de leur ex. Chaque année, plus de 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales.

L'exemplarité n'est pas un vain mot

Une infraction financière dont tel ou telle députée se serait rendu.e coupable aurait-elle permis une réintégration au sein du groupe parlementaire de la France Insoumise ? **Une fois de plus, une fois de trop, les violences faites aux femmes sont une délinquance qui bénéficie d'un régime d'indulgence spécifique et d'un traitement à part.**

Les féministes n'oublieront pas.

Laurence ROSSIGNOL
Présidente

Contact presse : Yseline FOURTIC-DUTARDE // 06 59 39 14 84



@Assembleefemmes



Assemblée des Femmes